

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-trois du mois de septembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Tessonnière, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 17 septembre 2025

19 présents + 6 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY, Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais :
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Claude FREGEAT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Lucette ROCHER,
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Jacky JOZEAU.
- ✓ Hélène MARSAULT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET,
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY,
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Mathias DIXNEUF,
- ✓ Jean-Louis RIDOUARD a donné pouvoir à Jean-Claude LAURANTIN.

Absents/Excusés : Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Maryse BARIGAULT, Gérard CHABAUTY.

Fabrice DURAND a été élue secrétaire de séance

=====

SOCIAL

Un Toit en Gâtine : subventions 2025

- Vu la convention d'objectifs signée entre la Communauté de Communes de l'Airvaudais et l'association Un Toit en Gâtine le 13 décembre 2007 et transférée à la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Vu la convention signée entre la Communauté de communes de l'Airvaudais et l'association un toit en Gâtine le 29 avril 2008 pour le remboursement des frais de fonctionnement du Point Animation Jeunesse et transférée à la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Vu le bilan d'activité et financier présenté par l'association pour l'année 2024,

- Vu les crédits disponibles du budget principal,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet,
- Vu les demandes de subvention proposées,
- Considérant les documents fournis : les bilans financiers et comptes-rendus d'activités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'attribuer le montant des subventions 2025 comme suit :

Subventions	Montants
Subvention d'équilibre de fonctionnement	1 304,51 €
Prise en charge des fluides du PAJ	3 325,60 €

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 24 septembre 2025
Et ont signé Le Président et le Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DURAND,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et le
adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépôt
compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20250926-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 26-09-2025

Publication le : 26-09-2025

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUE
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48